LE IIe SWEEPSTAKE DE MONTE-CARLO

Voici la liste officielle du tirage du deuxième Sweepstake de Monte-Carlo qui a eu lieu à l'occasion du 9e Grand Prix Automobile de Monaco :

Le billet A.E. 27.367 gagne : 586.586 fr. 85
» T.C. 12.569 » 317.133 fr. 51
» D.K. 19.834 » 211.422 fr. 34
» B.H. 26.277 » 132.135 fr. 96

Les autres billets dont les numéros suivent gagnent chacun : **46.946 fr. 54.**

BR 21.577 — MP 41.494 — CC 49.669
AE 22.093 — TE 22.530 — CP 36.159
SD 34.512 — RG 39.221 — HG 31.550
SU 39.087 — DN 17.478 — BR 29.089

PRIMES DES COLLECTEURS

La prime de 39.641 fr. 68 est attribuée au collecteur du billet AE 27.367.

La prime de 26.427 fr. 79 est attribuée au collecteur du billet TC 12.569.

La prime de 13.213 fr. 89 est attribuée au collecteur du billet DK 19.834.

La prime de 6.606 fr. 39 est attribuée au collecteur du billet BH 26.227.

Les douze primes de 3.854 fr. 05 chacuen sont attribuées comme suit aux collecteurs des billets :

BR 21.577 — MP 41.494 — CC 49.669
AE 22.093 — TE 22.530 — CP 36.159
SD 34.512 — RG 39.221 — HG 31.550
SU 39.087 — DN 17.478 — BR 29.089

Prix de consolation de 13.213 fr. 89 :

BN 12.666 — BO 12.591 (Achicourt)
BP 19.057 — FC 14.538 — CN 23.377

Prix de consolation de 6.606 fr. 94 :

BG 15.079 — BK 43.620 — CB 28.854
CK 23.695 — CM 32.589 — CP 42.322
KF 22.560 — RB 19.923 — SF 13.259
SL 13.602

Prix de consolation de 3.303 fr. 47 :

BJ 28.844 — BJ 36.101 — CJ 43.754
CS 34.623 — DA 32.562 — DB 11.123
DF 32.997 — DF 45.638 — DL 12.887
DM 29.452 — HG 41.702 — JM 18.567
MZ 37.420 (Lesoux) — PT 17.620
RD 39.456 — SK 42.974 — SN 16.612
SO 12.941 — UJ 36.777 — XC 46.333

Prix de consolation de 1.321 fr. 38 :

AC 52.100 BA 49.613 BC 25.627 BE 33.560
BF 19.366 BF 40.532 BL 15.376 BL 21.160
BL 41.069 BL 44.916 BL 45.799 BN 32.192
BO 37.552 BR 34.471 BS 19.501 BZ 38.864
CB 19.299 CB 35.939 CC 40.474 CC 49.458
CD 48.905 CF 14.086 CF 38.870 CF 40.325
CH 42.484 CH 46.279 Dunkerque (Nord)
CJ 21.849 CJ 23.501 CJ 33.762 CJ 44.330
CM 23.410 CM 46.061 CO 48.591 CS 22.564
CS 33.048 CU 30.526 CZ 46.461 DA 10.859
DD 26.695 DD 30.736 DF 46.063 DH 18.590
DH 19.814 DH 39.861 DK 11.051 DK 16.901
DL 10.180 DM 14.565 DM 27.343 DN 28.039
DO 24.440 EM 12.109 EM 19.607 EO 28.369
FZ 15.369 GL 11.381 GR 25.334 HF 45.836
HN 35.664 JD 45.118 KC 43.857 LD 30.487
LG 23.273 LZ 41.852 MO 38.417 MS 29.625
MT 20.971 MU 24.883 St-Amand-les-Eaux
NS 20.431 RC 25.053 RD 42.050 RD 45.142
RF 37.741 SD 13.167 SD 13.208 SF 18.480
SF 20.127 SF 42.419 SG 20.805 SL 15.884
SP 28.709 Jeumont (Nord) SU 25.215
SU 40.486 UF 27.129 UM 18.124 UN 38.804
UZ 19.363 TE 19.041 TF 14.021 TG 17.855
TH 37.163 TJ 33.642 TK 17.184 TK 18.679
TL 19.947 TL 37.982 TL 42.692 (Chauny)
TS 37.486 TU 30.490 ZC 28.312

Les lots, prix et primes sont payables après justification d'identité et contre présentation des documents (billets, accusés de réception ou récépissés de collecteur) au siège de l'organisation :

« GENERAL CORPORATION »

17, av. de Monte-Carlo, MONTE-CARLO

nets et sans frais à partir du 13 août 1937 et dans un délai de 6 mois à partir de cette date. Passé ce délai, il y aura prescription de tout droit.

Les gagnants peuvent également faire procéder à l'encaissement par l'intermédiaire d'une Banque.

(A suivre).

LA CHANCE DU ♣

après quatre années de preuves, est **indiscutable** !! Les Dixièmes « **Vert at Or** » participent à ce nouveau tirage à plus de **2 millions** de lots dont celui de

1 MILLION N° 096.328

BANQUE M. ROY 62, Rue Faidherbe Lille C.C.P. 18 603

LA LOTERIE COLONIALE BELGE

(Huitième tranche)

Hier soir a eu lieu le tirage de la Loterie coloniale belge. Voici les numeros sortis :

Les billets se terminant par :

2 gagnent	.....	100 fr.
63 »	.....	250 »
86 »	.....	500 »
403 »	.....	1.000 »
976 »	.....	2.500 »
2.810 »	.....	5.000 »
6.147 »	.....	5.000 »
7.449 »	.....	5.000 »
8.490 »	.....	5.000 »
7.634 »	.....	10.000 »
01.849 »	.....	20.000 »
32.835 »	.....	20.000 »
76.189 »	.....	20.000 »
80.476 »	.....	20.000 »
67.212 »	.....	20.000 »
08.520 »	.....	25.000 »
12.669 »	.....	25.000 »
48.132 »	.....	25.000 »
34.878 »	.....	25.000 »
36.139 »	.....	50.000 »
25.118 »	.....	50.000 »
38.474 »	.....	100.000 »
261.050 »	.....	1.000.000 »

Encore de nombreux gagnants à ce tirage avec les carnets émis par **LE CRÉDIT D'ESCOMPTE DU NORD** 123 bis, rue Nationale, 123 bis - LILLE Voir son annonce en dernière page

TOUS LES RECORDS DE CHANCE
A LA BANQUE V. COPPENOLLE
20, rue du Molinel, fait participer à
Un gros lot de UN million
Un gros lot de 500.000 francs
et de nombreux lots divers

UN MARINIER BLESSE D'UN COUP DE FUSIL DE CHASSE SIX ENFANTS QUI JETAIENT DES PIERRES SUR SA PÉNICHE

Versailles, 28. — Hier après-midi, un bateau-citerne chargé de 240 tonnes d'essence destinées à l'usine de munitions de Sevran-Livry, remontait la Seine, lorsqu'en passant près de Poissy, la péniche ayant dû se rapprocher des berges du fleuve, des gamins s'amusèrent à lancer des pierres dans a direction du bateau. Le marinier, M. Leon Devienne, voyant les cailloux s'abattre sur les ventilateurs communiquant aux réservoirs d'essence et redoutant qu'une étincelle ne provoquât une explosion, saisit un fusil de chasse et tira dans la direction des enfants. Six d'entre eux furent atteints par de la chevrotine. Conduits peu après à l'hôpital de Poissy, on put extraire facilement les grains de plomb qu'ils avaient reçus. Leur état n'inspire d'ailleurs aucune inquiétude.

Le marinier, qui avait été déféré au Parquet, a déclaré qu'il avait voulu tirer dans l'eau et non sur les enfants et uniquement pour leur faire peur. Il a été remis en liberté.

LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DES MINISTRES

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Sur sa proposition, le Conseil a arrêté la liste de la délégation française à la 17e assemblée générale de la S. D. N.

La délégation est ainsi composée :

Délégués : M. Camille Chautemps, sénateur, président du Conseil ; M. Yvon Delbos, député, ministre des Affaires etrangères ; M. Paul-Boncour, sénateur, délégué permanent de la France à la S. D. N.; M. Edouard Herriot, président de la Chambre des députés, représentera la France dans la discussion relative à la coopération intellectuelle.

Délégués suppleants : M. Paul Faure, ministre d'Etat ; M. Henry Bérenger, ambassadeur de France, sénateur, président de la Commission des Affaires étrangères du Sénat ; M. Jean Misler, députe, président de la Commission des Affaires etrangeres de la Chambre.

Delegues adjoints : M. Léon Jouhaux, secrétaire général de la C. G. T.; M. de Tessan, député, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires etrangères ; M. René Brunet, député, sous-secrétaire d'Etat aux Finances ; M. Grumbach, depute, vice-président de la Commission des Affaires etrangères de la Chambre ; M. Léon Archambaud, député, rapporteur du budget des Affaires étrangères ; M. Camille Planche, député ; M. Massigli, ministre plénipotentiaire, directeur adjoint des affaires politiques et commerciales au ministère des Affaires étrangères ; M. Basdevant, jurisconsulte du ministère des Affaires etrangères ; M. Revellaud, président honoraire du Conseil d'agriculture de la Seine ; M. René Cassin, professeur à la Faculté de droit de Paris.

Le 20e anniversaire de la mort de Guynemer

A la demande de M. Pierre Cot, ministre de l'Air, le Conseil a décidé d'associer le Gouvernement à la commémoration du 20e anniversaire de la mort de Guynemer

Les déplacements ministériels seront suspendus le 20 septembre

A la demande de M. Camille Chautemps, président du Conseil, il a été décidé qu'en raison de la proximité des élections cantonales, les déplacements ministériels seraient suspendus à compter du 20 septembre.

Il n'a pu être question au cours de cette réunion gouvernementale du décret supprimant le prélèvement de 10 % sur le coupon des rentes, ce texte ayant été reporté à un prochain Conseil des ministres.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

Paris, 28. — Par décret en date du 23 août 1937, sont nommés : Président du tribunal de Jonzac, sur sa demande, M. COMBES, juge au tribunal de **Lille**; président du tribunal de **Saint-Pol**, M. RIFAUT, juge au tribunal de Mascara; juge au tribunal de **Lille**, à compter du 2 octobre 1937, M. BROCHUT, juge de 2e classe au tribunal de Saint-Marcellin ; juge au tribunal de **Valenciennes**, à compter du 2 octobre 1937, M. LECOCQ, juge de 2e classe au tribunal de Blida ; juge de 3e classe au tribunal de **Pérenne**, M. MESTRE, juge suppléant rétribué du ressort de la Cour d'Appel d'**Amiens** ; substitut du Procureur de la République de 3e classe près le tribunal d'**Avesnes**, sur sa demande, M. TRENSZ, juge de 3e classe audit tribunal ; juge de 3e classe au tribunal d'**Avesnes**, M. BIOUX, juge suppléant rétribué du ressort de la Cour d'Appel de **Douai** ; substitut du Procureur de la République de 3e classe près le tribunal de **Boulogne**, M. Charles FOUCART, juge suppléant rétribué du ressort de la Cour d'Appel de **Douai**.

Substitut du Procureur de la République près le tribunal d'**Amiens**, M. Souty, ancien chargé de cours de facultés de droit (loi du 28 avril 1919, article 18, paragraphe 1 et 3).

M. HUGOT, CONSEILLER A LA COUR D'APPEL DE DOUAI NOMMÉ PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE A VALENCIENNES

M. René HUGOT, Conseiller à la Cour d'Appel de **Douai**, qui dirige actuellement les debats de la session d'Assises de **Saint-Omer**, vient d'être nommé Procureur de la République à **Valenciennes**.

Originaire de la région du Nord, puisqu'il naquit à **Lens**, en 1885, M. Hugot a fait, pour ainsi dire, toute sa carrière dans notre région.

Docteur en droit, il fut attaché au Parquet de **Douai**, en 1907, puis au ministère de la Justice, trois ans plus tard.

Juge à Montargis en 1913, puis juge d'instruction. Il devenait Procureur de la République à Compiègne en 1921. Il passa ensuite à **Vervins**, et arriva à Douai, en qualité de conseiller à la Cour en 1926.

Attaché longtemps à la 4e Chambre des appels correctionnels de la cour de Douai, il présida pendant un long moment cette chambre, aussitôt après la mort de M. Deransart.

Il y a quelques années, M. Hugot avait été désigné comme juge au tribunal de la Seine, mais il déclina cette flatteuse nomination, pour rester dans le Nord, auquel, il est fermement attaché.

Musicien et artiste de talent, M. Hugot organisa à Douai, des soirées musicales fort goûtées de l'élite.

Il laissera dans la ville du Parlement de Flandre, le plus excellent des souvenirs.

CHAIRES VACANTES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE LILLE

De « L'Officiel » : Par arrêté du Ministre de l'Education nationale en date du 26 août 1937, les chaires d'accouchements et hygiène de la première enfance, dernier titulaire, M. Paucot ; pathologie externe, dernier titulaire, M. Gérard ; clinique chirurgicale, dernier titulaire, M. Le Fort, de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de l'Université de **Lille**, sont déclarées vacantes.

VERS L'ÉPILOGUE DU CRIME DE CAMBRAI

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Aveux

Les enquêteurs téléphonèrent au lieutenant-colonel Fromentin, commandant par intérim le régiment. On fit appeler les soldats désignés comme ayant pris place dans le compartiment.

Il apparut alors que non seulement cette somme de 700 francs relevait du domaine de l'imagination, mais qu'encore Vasseur n'avait jamais voyagé avec Mahieux.

Convoqué une deuxième fois, Vasseur avoua son mensonge. Il avait voulu se mettre en vedette.

Inutile de préciser que cette vantardise lui a valu non seulement la suppression de la permission hebdomadaire d'hier samedi mais qu'il médite en prison sur les inconvénients que peuvent procurer les fausses déclarations.

Lui et ceux qui donnèrent inconsidérément crédit aux dires de Vasseur peuvent être tenus pour responsables de l'important retard que marqua l'enquête durant la matinée d'hier ainsi que de la fausse orientation qui lui fut donnée.

La mère et la fille

Après avoir ainsi perdu un temps précieux, les inspecteurs firent amener Thérèse Fontaine. Elle venait de passer une très mauvaise nuit, qui se traduisait par un visage fatigué. Elle fut longtemps sur la « sellette » et varia encore sur les déclarations de la veille. Elle demeura toutefois ferme sur un point, affirmant :

« Je n'ai pas vu le portefeuille lors de mon passage au « Bar René ». Je ne sais rien »

Angèle, l'amie de la victime, Béroth, dit l' « Alsacien », et Ovide Gustin, lequel apparaît de plus en plus étranger à cette affaire, n'apportèrent aucune explication nouvelle.

Vers la fin de l'après-midi, une émouvante et brève entrevue devait se dérouler entre Thérèse et sa mère.

Toutes deux pleurèrent abondamment et s'embrassèrent.

La fille ne cessait de répéter : « On veut me faire parler. Je ne sais rien ».

Arguments contre le suicide

A ce moment, l'inspecteur BLEMENT, de la brigade mobile de Lille, voulut bien faire 1 point à notre intention :

— Les interrogatoires sont terminés pour aujourd'hui. Une décision va être prise par le parquet. La thèse du suicide qui, à priori, ne pouvait être négligée, en toute impartialité, est maintenant devenue impossible pour deux raisons :

» Mahieux a absorbé, peu d'instants avant de mourir, des haricots et de la salade, ceci resulte de l'autopsie. Si ce repas n'eut pas lieu au « Bar René », ainsi que l'affirment Guérin, sa femme et Thérèse, quel établissement accepta de donner ces aliments ? Pourquoi dissimuler ce fait quand on n'a rien sur la conscience ?

» Personne ne peut, d'autre part, logiquement admettre qu'un soldat ou quiconque puisse confier son portefeuille au premier venu : que des gens comme les époux Guérin négligent de prendre connaissance de son contenu durant trois jours ; qu'ils jugent tout à coup nécessaire de le faire disparaître en le brûlant.

» En dehors de ces faits rigoureusement établis, il faut relever des variations d'importance dans les déclarations de ceux qui vont être inculpés dans un instant.

» Enfin, personne ne voit pourquoi le soldat Mahieux aurait voulu disparaître. »

Triple mandat de dépôt

Peu avant midi, Thérèse Fontaine était conduite en voiture au Parquet, où furent également amenés Guérin et sa femme, qui avaient passé la nuit au poste de police.

M. Gailly, juge d'instruction, procéda à un dernier interrogatoire de Thérèse Fontaine, puis des époux Guérin.

Après s'être concerté avec MM. Mossion, procureur de la République et Lecat, substitut, M. Gailly délivrait un mandat de dépôt contre le trio.

Les époux Guérin sont, aux termes de ce mandat, inculpés de complicité d'homicide volontaire et Thérèse Fontaine d'outrages à la magistrature.

Ces inculpations constituent un chef-d'œuvre de « diplomatie ». On comprendra aisément dans quel but ont agi les magistrats.

Vers 13 heures, le trio gagnait la maison d'arrêt.

L'enquête va se poursuivre

René Guérin est né le 9 avril 1906 à Gagny (Seine-et-Oise). Maçon, puis carreleur, il est à Cambrai depuis plusieurs années. Sa femme, Marie-Virginie Cadet, est originaire de Cambrai. Tous deux se mariérent à Roubaix le 3 juillet 1928. Le ménage, qui exploite le « Bar René », 42, rue Cantimpré, a deux fillettes : Renée, 12 ans, et Marie, 9 ans.

Thérèse Fontaine est née le 16 février 1913 à Proville. Epouse divorcée d'un employé de chemin de fer, elle exploite avec sa mère un café, rue du Pont-Rouge.

L'enquête va marquer un temps d'arrêt aujourd'hui dimanche. Elle reprendra lundi.

Le « Soho » cambrésien

A Cantimpré, sordide quartier de Cambrai, sorte de « Soho » londonien en miniature, les langues vont sans doute se délier maintenant que Guérin « La Terreur » est à l'ombre.

La vérité apparaîtra-t-elle alors dans toute son ampleur et sans doute dans toute son horreur ? On le désire ardemment.

Dès à présent, une conclusion s'impose en dehors de toute considération : il faut épurer Cantimpré.

J. CLERBOIS.

UN MINEUR TUÉ deux autres blessés au charbonnage belge de Monceau Fontaine

Charleroi, 28. — Au Charbonnage de Monceau-Fontaine, une mine a éclaté prématurément à l'étage de 860 mètres. Un ouvrier a été tué et deux autres grièvement blessés.

LE PROBLÈME DE LA SOUS PRODUCTION DANS LES MINES

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

» On ne peut pas envisager le retour à ces méthodes qui rendent possible, dans certains pays à stricte discipline, l'obtention de résultats nettement supérieurs aux meilleurs que nous ayons obtenus, car nous avons toujours été très loin du sommet de l'échelle des rendements au point de vue international. Toujours en France, les rendements globaux ont été inférieurs à ceux de Pays comme l'Allemagne, en raison de l'application de ces méthodes, ou de la Pologne, à cause de la richesse des gisements.

» Le gouvernement a fait appel à la bonne volonté des ouvriers, pour produire le maximum et, il a prié les syndicats d'user de leur influence auprès des travailleurs, pour leur montrer que c'était une nécessité nationale.

» Notons, à ce propos, quelques paroles qui furent prononcées par M. RAMADIER, sous-secrétaire d'Etat aux Mines.

« L'ouvrier ne travaille pas pour le patron, il n'est pas l'esclave d'un maître. Il travaille pour la Société où il vit, qui périra s'il défaille, qui en périssant l'écrasera sous ses ruines. Si l'ouvrier le sait, s'il comprend ce qu'il fait et pourquoi il le fait, la liberté s'établira dans l'ordre. »

L'augmentation des effectifs

» Un effort très sérieux d'embauchage a été effectué depuis un an. Plus de 9.000 ouvriers ont trouvé de la besogne, dans les Mines du Nord et du Pas-de-Calais. Toutefois, des difficultés de recrutement sont rencontrées actuellement, dans les mines de la Région de **Valenciennes**, notamment, où des ouvriers désertent la fosse, attirés par des emplois plus faciles et plus rémunérateurs dans la métallurgie et dans les services publics.

» Les exploitants, qui prétendent ne plus pouvoir trouver de mineurs en France, ont songé à faire appel, à nouveau, à cette main-d'œuvre étrangère qui fut rapatriée, lors de la mévente, provoquée, ces dernières années, par la concurrence des charbons d'importation, vendus à des prix inférieurs aux nôtres.

» Mais les Polonais répondront-ils à l'appel qui leur sera lancé ? C'est peut-être douteux Bon nombre d'entre eux ont pu réussir à s'employer chez eux. D'autres ont répondu aux avances qui étaient faites par les mines belges.

Le recensement des mineurs disponibles

» Il n'y a plus de main-d'œuvre, prétendent les exploitants de mines. Nous affirmons le contraire, répliquent les syndicats ouvriers qui ajoutent : « Vous pouvez encore trouver des effectifs, pour accroître le nombre des travailleurs du fond. »

» Le contrôle des Mines a été chargé d'effectuer un **recensement** d'ouvriers résidant en France et susceptibles de travailler au fond.

» L'appel s'adresse aux volontaires se trouvant dans une des situations suivantes :

» Ouvriers disponibles, ayant déjà travaillé au fond ; ouvriers mineurs du fond actuellement occupés dans d'autres professions ; ouvriers mineurs qui ont cessé leur travail au fond, par suite de la suppression des trains ou autobus qui les amenaient à la mine ; ouvriers occupés à la surface et ayant déjà travaillé au fond ; ouvriers n'ayant jamais travaillé au fond, mais désireux d'y accomplir des travaux de manœuvres.

» Il est peut-être utile de préciser que cet appel ne concerne, en aucune manière, les ouvriers qui voudraient travailler à la surface.

» Les demandes des mineurs, désireux de trouver un emploi dans les bassins du Nord et d'Anzin, doivent être adressés au Service des Mines du Nord, 21, rue Victor-Hugo, à **Douai**. Les candidatures, pour le bassin du Pas-de-Calais, sont recueillies par le Service des Mines de ce département, 35, rue Michelet, à **Béthune**.

» Il est inutile de faire parvenir sa candidature aux deux adresses, les demandes feraient double emploi.

» D'après les résultats de ce recensement, l'effectif des travailleurs étrangers, auquel il y aura lieu de faire appel, pourra être fixé. Toutefois, il ne faut pas que les intéressés soient leurrés. Le contrôle des Mines n'effectue qu'un recensement et **n'embauche pas**.

» Il est à présumer que les candidatures recueillies seront soumises aux directions des mines, qui examineront les cas des intéressés.

Le développement de l'outillage

» Le développement de l'outillage et des possibilités de logement doit, il est certain, suivre l'augmentation des effectifs. C'est ainsi que certaines mines de l'Ouest du Pas-de-Calais, situées au voisinage de régions agricoles, ne peuvent actuellement, faute de moyens mécaniques, utiliser les ressources de main-d'œuvre, qui se trouvent à leur proximité.

» Mais des éléments divers interviennent qui rendent parfois difficile ce développement de l'outillage.

» Les trésoreries des compagnies minières ne sont pas toujours très brillantes Il serait nécessaire d'investir des capitaux importants dans une industrie, dont les prix de vente sont actuellement limités par l'intervention gouvernementale. »

Le "Réveil Illustré"
PARAIT
tous les mercredis
—: 20 pages :— **0.40**

Dans la Légion d'honneur

Ministère de l'Education Nationale

PROMOTION DU 14 JUILLET

Sont promus ou nommés :

Grand officier : M. Jean Perrin, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences de Paris.

Commandeurs : MM. Abel Aubin, inspecteur général de l'enseignement du premier degré ; Georges Desvallières, président du Salon d'automne, membre de l'Académie des Beaux-Arts ; Georges Duhamel, homme de lettres, membre de l'Académie française, président honoraire de la Société des Gens de Lettres ; Paul Guillaume Louis, directeur de l'Ecole de médecine de Tours ; Georges Pagès, professeur à la Faculté des Lettres de Paris ; Robert Trébor, directeur de théâtres, auteur dramatique ; Arthur Tresse, inspecteur général honoraire de l'enseignement du second degre.

Officiers : MM. Maurice de Bernard de Seigneurens, chef du service intérieur au ministère de l'Education nationale ; André Bridoux, professeur au Lycée Janson de Sailly ; Mme Léon Brunschvigg, ancien sous-secrétaire d'Etat à l'Education nationale ; MM. Marie-Eugène Caron, directeur des Archives de France ; Marcel Ciampi, compositeur de musique ; Benjamin Crémieux, homme de lettres ; Roger Devigne, homme de lettres ; Henri Facillon, professeur à la Faculté des Lettres de Paris ; Mme Germaine Dulac (Mme Saisset-Schneider, dite), cinéaste ; M. Louis Jouvet, directeur de théâtre et metteur en scène à la Comédie Française ; Mlle Louise Lavrut, artiste peintre ; MM. André Maurpey, auteur dramatique, secrétaire général de la Société Universelle du Théâtre ; Marcel Mauss, directeur pratique Hautes Etudes, professeur au Collège de France ; Georges Petit, inspecteur primaire à Lyon ; Eugène Picardmourut, professeur au Lycée Condorcet ; Pierre Poisson, statuaire ; Mme Pomaret, née Fontenelle, membre du Conseil supérieur des Beaux-Arts, directrice de revue d'art ; MM. Guy de Pourtalès, homme de lettres Etienne Rabaud, professeur à la Faculté des Sciences de Paris ; Adolphe Terracher, recteur de l'Académie de Bordeaux, Paul Verdier, inspecteur général des Monuments historiques ; Henry de Waroquier, artiste peintre ; Mme Suzanne Adrien Bertrand, femme de lettres ; MM. Robert Auchel, archiviste aux Archives nationales ; Albert Aveline, maître de ballet au théâtre national de l'Opéra ; Jean Bastia, chansonnier ; Stanislas Beautour, à Givet ; Marcel Bedon, censeur du Lycée Saint-Louis ; Mme Lya Berger, femme de lettres ; MM. Pierre BERTIN, sociétaire de la Comédie Française ; Gabriel Pouillon, professeur au Conservatoire de Paris ; Paul Brevannes, vice-président de la Confédération musicale de France, membre du Conseil supérieur de la Musique populaire ; André Cadou, compositeur de musique, directeur de la musique au théâtre national de l'Odéon ; Victor Chapot, conservateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève ; Louis CHATRY, professeur au Lycée de Lille ; Mlle Jeanne CHAUVIN, directrice de l'Ecole normale d'institutrices d'Amiens ; MM. Jules Chevrier, homme de lettres ; Jean Cordey, conservateur de la Bibliothèque Mazarine ; Georges David, homme de lettres ; Mme Georges Day (dite Debeauvais), femme de lettres ; MM. Léon Deutsch, homme de lettres ; Germain d'Hangest, inspecteur général de l'enseignement du second degré ; Ferdinand Felsenberg, dit « Florent Fels », homme de lettres ; Louis Fourestier, compositeur de musique, chef d'orchestre ; Henri François, architecte des bâtiments civils ; Paul Fuchs, homme de lettres ; Jean-Baptiste Galletti, professeur à l'Ecole Turgot, à Paris ; Robert Génicot, artiste peintre ; Antoine Glaise, inspecteur primaire à Château-Salins ; Louis Graux, artiste peintre ; Pierre Guerquin, secrétaire de l'Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts ; Georges HASDENTEUFEL, principal du Collège d'Arras ; Henri Hertz, homme de lettres ; Joseph Innuimberty, artiste peintre ; André Jacques, artiste peintre graveur ; Paul Jamati, homme de lettres, conseiller de préfecture interdépartemental, chargé de mission au cabinet du ministre de l'Education nationale ; Georges Janin, maître verger ; Charles Le Corbusier, architecte ; Raymond Lécuyer, homme de lettres, critique d'art ; Léon Lehmann, artiste peintre ; René Le Roy, artiste flûtiste ; Paul Lester, sous-directeur de laboratoire au Muséum d'histoire naturelle.

MM Charles Malfray, sculpteur ; Edouard Meslet, Président du Syndicat de la Presse de l'Enseignement ; René Meunier, organiste à l'église Saint-Louis des Invalides ; Michel Mir, compositeur de musique ; Mme Marie Monnier, bordeuse d'art et illustratrice ; Robert NICOLAS, Professeur au Collège de Cambrai ; Ferdinand Pertus, artiste peintre ; Maurice Vesse, compositeur de musique ; Léon-Pierre Quint, homme de lettres ; M. Marcel Pontaraud, architecte en chef des monuments historiques ; RICQUEBOURG, directeur de l'Ecole primaire supérieure à Montreuil-sur-Mer ; Marc Robert, statuaire ; Mme ROUQUIE née Melchior, inspectrice des Ecoles maternelles du Pas-de-Calais et de la Somme ; MM. Maurice Stliski, metteur en scène ; Henri Tattegran, artiste peintre et graveur ; Jacques Vienot, artiste décorateur ; Eugène Villon, artiste peintre ; MM. Jean Yonne (dit Schahmann), sociétaire de la Comédie Française ; Jacques Yvel, auteur dramatique.

PROMOTION DES RETRAITES

Sont promus :

Grand Croix : M. Camille Charlety, membre de l'Institut, Recteur de l'Académie de Paris.

Grands-Officiers : MM. Emile Male, membre de l'Académie Française, directeur honoraire de l'Ecole Française d'Archéoogie de Rome ; Francisque Vial, directeur général honoraire de l'Enseignement du second degré.

Commandeurs : MM. Pau Boyer, administrateur de l'Ecole Nationale des Langues orientales, vivantes ; Pierre Capra, inspecteur général de l'Enseignement du premier degré ; James Dantzer, professeur au Conservatoire National des Arts et Métiers ; Charles Fabry, professeur à la Faculté des Sciences de Paris ; André Fontaine, inspecteur général honoraire de l'Enseignement du second degré ; Charles Garnier, inspecteur général honoraire de l'Enseignement du second degré ; Gravier Charles, professeur au Muséum d'Histoire Naturelle ; Paul Jamot, membre de l'Institut, Conservateur-adjoint du département de peinture au Musée du Louvre ; Charles Tailliart, recteur de l'Académie de Montpellier ; Charles Truchy, membre de l'Institut, professeur à la Faculté de Droit de Paris.

Officiers : Mlle Louise Baudeuf, directrice du Lycée de jeunes filles de St-Germain-en-Laye ; MM. Léon Beck, proviseur du Lycée Henri IV ; Joannès CHALEYE, directeur de l'Ecole des Arts et Industries Textiles de Roubaix ; Joseph Chamard, professeur à la Faculté des eLttres de Paris ; Georges Cirot, doyen de la Faculté des Lettres de Bordeaux ; Charles Clermont, proviseur au Lycée Janson de Sailly ; Constant Dion, économe du Lycee Louis-le-Grand ; Victor Gachet, chef de bureau à la direction générale de l'Enseignement technique ; Albert Guilbert, architecte en chef honoraire des bâtiments civils ; Pierre Horluo, inspecteur d'Académie, vice-recteur honoraire de l'Académie d'Alger ; Edouard Jordan, professeur à la Faculté des Lettres de Paris ; Paul Laumonier, professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux ; Léopold Leau, doyen de la Faculté des Sciences de Nancy ; Louis Lepointe, inspecteur général de l'Enseignement du premier degré ; Léon Lévy-Schneider, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon ; Hippolyte Loiseau, professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse ; Alphonse MALAQUIN, professeur à la Faculté des Sciences de Lille ; Fernand Meyer, professeur du Lycée Carnot ; Louis Naudin, maître de conférences à l'Ecole Centrale ; Jules Pavillard, professeur à la Faculté des Sciences de Montpellier ; Lucien Sallez, inspecteur général honoraire des monuments historiques ; René SWYNGEDAUW, directeur de l'Institut Electro Technique de Lille ; Jacques Thelohan, doyen de la Faculté de Droit de Rennes, Jules Tillet, inspecteur général honoraire des monuments historiques.

Sont nommés :

Chevaliers : MM. Alfred CUAUET, directeur d'Ecole publique à Lille ; Charles LABRIFFE, professeur à l'Ecole Nationale des Arts et Industries Textiles de Roubaix.

M. J. Chaleyé, directeur de l'école des Arts et Industries textiles de Roubaix nommé officier

Nous apprenons avec un vif plaisir la promotion au grade d'officier de la Légion d'Honneur de M. J. Chaleyé, le compétent et dévoué directeur de l'Ecole des Arts et Industries textiles de Roubaix.

Nommé voici sept années à la direction de cet important établissement scolaire, où il succédait à M. Champier, M. Chaleyé lui a donné un étonnant développement qui l'a placée au premier rang des écoles nationales d'art et de technique.

M. CHALEYE

Originaire de St-Etienne, il fit une grande partie de ses études artistiques dans cette ville et notamment à l'Ecole Régionale des Arts Industriels puis à l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon où il fut grand lauréat (médaille d'or).

Envoyé à Paris, il fréquenta l'Ecole Nationale des Arts Décoratifs et remporta en 1903 un second grand prix. Il fut alors reçu élève de l'Ecole des Beaux-Arts (atelier Cormon), où il acheva sa culture artistique.

En 1904, il entra dans l'enseignement en qualité de professeur à l'Ecole Pratique du Puy, école dans laquelle il enseigna et organisa la section dentelliére. Dans ce domaine, M. Chaleyé devint un véritable artiste et fut classé trois fois premier dans différentes compétitions : Liège en 1905; Bruxelles en 1910 et Tunis en 1911.

Il fut chargé de missions à Bruxelles en 1911 et représenta le ministre du Commerce au congrès international du dessin en 1908 à Londres.

M. Johannès Chaleyé fut nommé chevalier de la Légion d'Honneur en 1921 pour services exceptionnels rendus à l'enseignement. En 1922, il fut chargé d'une mission d'inspection, et fut membre du jury des classes textiles à l'Exposition des Arts Décoratifs de 1925. A cette exposition il obtint une médaille d'or.

M. Chaleyé exposa au Salon des Artistes français en 1903 et e n1904. Au Salon des Indépendants, une de ses œuvres fut retenue par la Commission des Beaux-Arts de la Ville de Paris et plusieurs musées ont acquis de ses toiles, notamment les villes du Puy, Lyon, Clermont-Ferrand, Saint-Gall, etc..

Peintre des fleurs réputé, il connut de grands succès dans les régions lyonnaise et stéphanoise, où il exposa surtout. Il se donna tout entier aussi à l'art de la dentelle, art ai français et fut un des artisans de la rénovation de l'industrie dentellière dans le Velay.

M. LOUIS DOMPSIN, Vice-Président de la Conférération de Gérants de Débits de Tabac est nommé chevalier

Le « Journal Officiel » publie au titre du ministère des Finances la nomination de M. Louis Dompsin, au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

C'est là une nouvelle qui réjouira tous les amis du nouveau légionnaire.

M. Dompsin est unanimement connu et estimé. Le rare dévouement, l'autorité, l'intelligence qu'il déploie dans d'innombrables œuvres sociales viennent heureusement d'être récompensés.

M. Louis Dompsin naquit à Lille le 10 juin 1889. Tout d'abord apprenti peigneron, il devient ensuite employé de commerce. L'ardeur syndicaliste qu'il devait témoigner quelques années plus tard se fait déjà jour et en 1919 il re-

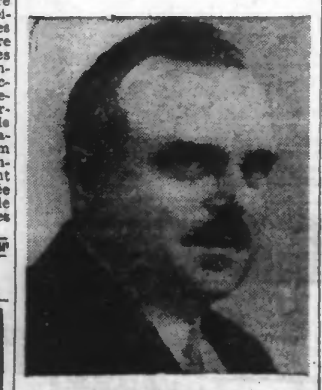

M. Louis DOMPSIN

forme le syndicat de sa profession.

En 1923, M. Louis Dompsin s'établit débitant de tabac. Dans ce nouvel état, il saura montrer une grande activité et en 1924 il devient président du syndicat de Lille des gérants de débits de tabac, les autres membres de ce même syndicat ayant trouvé en lui un sûr défenseur.

Sa voix autorisée devait trouver un plus grand écho au sein de la Confédération des gérants de débits de tabac de France laquelle le désignait en 1927 vice-président.

Se présentant sur la liste socialiste, il est élu conseiller municipal en 1925. M. Dompsin trouva en cette fonction le moyen d'étendre son activité, tant à l'Office municipal d'habitations à bon marché de Lille dont il est président, qu'à la Commission des travaux de bâtiment. En 1931, M. Dompsin était désigné comme adjoint au maire de Lille, délégué aux travaux. Depuis il est devenu membres du comité d'administration et de perfectionnement de l'Institut Pasteur, vice-président du comité d'action des maires du Nord et de l'Est dont il est un membre agissant, administrateur-fondateur de la caisse de cautionnement : le Débit de Tabac, membre du comité départemental du timbre antituberculeux, président du comité de garantie des dixièmes de la loterie des Régions libérées. M. Dompsin est de plus membre de la Commission d'études du monopole des tabacs et des allumettes depuis quelques mois.

Tous les débitants de tabac du Nord qui connaissent l'affabilité du nouveau légionnaire, les membres du Conseil municipal de Lille et ses nombreux amis se réjouiront de la brillante distinction qui vient de lui être décernée.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — **Dimanche 29 août.** — *Soleil* : L